1652 19 Juillet 1652

Jourdain presente cy devant personne Damoiselle Catherine gillot
veufve de feu noble Jeanne Chaucer Baudisson demeurant en
la forge du marmuchal en estant de present en cette ville
d'estdizier tant en son nom que comme mere heritiere et curatrice
des enfans mineurs dudit defunt et d'icelle, Noble
Jeanne Jacques Baudisson Conseiller du Roy au bailliage dud.
St dizier et Jacques du bois Bourgeois dud. St dizier et
Damoiselle Magdelaine Baudisson sa femme d'icelle
et autorisée d'icelle, Lesquelles conjointement et chacune
pour agreable, Lesquelles conjointement volontairement
et non contraintes de quitter, aliener et transporter, et
par exprès ledit, ladite, quittent, aliennent
et transportent Jacques Reynaud Escuyer Conseiller
du Roy Lieutenant royal au bailliage dud. St dizier
y demeurant icelui et acceptant pour luy ses hoirs et ayans
cause, une maison et forge bulgamichen appellée
la forge du marmuchal assise au finage et faubourg
dud. St dizier Consistant en George de logis et cuisine
grange cour jardin et autre forge et fourneaux
a feu, halage, chaufferies et affineries, assise bas que
outiles, estaulles, etranges, empallements et autres choses en dependans
le tout tenant au grand regemy royal, d'autre la
riviere du marne, d'hebou sur le finage dud. St dizier
et d'autre sur les fossés du rost du finage d'auberville,
avec les aquantis et chemin de tournier et chemin
tant heritage labourable que pre assis audit finage
dud. St dizier et autres joint a lad. forge, suivant
la visite et bail qu'en a fait Jean Bouttan

ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE
MINUTIER DES NOTAIRES